

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2020

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2

Date de convocation : 19 mai 2020

Etaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Cathy LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

Etaient absents excusés : M. Thierry CHARTON a donné procuration à Mme Pauline GUILBERT ; M. Dominique WEYANT a donné procuration à Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

En début de séance, en raison des circonstances exceptionnelles résultant de l'épidémie de covid-19 et au vu l'article L.2121-18 du CGCT, le maire demande à l'assemblée délibérante de voter sans débat à la majorité absolue des conseillers présents ou représentés : 13 POUR – 2 CONTRE.
Le conseil à huis-clos peut commencer.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence du Maire sortant, Mme Nathalie ROUSSEAU puis sous la présidence de M. Sylvain MARTIN, puis Mme le Maire, Mme Nathalie ROUSSEAU nouvellement installée.

DELIB 5.1-010/2020 : ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjointes. Il a été rappelé que les Adjointes sont élus selon les mêmes modalités que le Maire articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-1 du code général des collectivités territoriales.

Les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue et sans panachage ni vote préférentiel (le mode de scrutin de liste autorise les électeurs à établir un classement des candidats). Il s'agit de listes « bloquées » comportant des candidats de chaque sexe.

L'écart entre le nombre des hommes et celui des femmes ne doit pas être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. En cas d'élection d'un seul Adjoint, ce dernier est élu de la même manière que le Maire articles L2122-7, L2122-7-1 et L2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

Une seule liste de candidats est proposée, elle remplit les conditions susmentionnées.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 15



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

A obtenu :

- La liste unique : quinze (15) voix.

Les 4 Adjoints de la liste unique ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés Adjoints :

- Mme Enza BAROTTE : 1^{ère} Adjointe au Maire,
- M. Raymond BECKER : 2^{ème} Adjoint au Maire,
- Mme Patricia MELY : 3^{ème} Adjointe au Maire,
- M. Thierry CHARTON : 4^{ème} Adjoint au Maire.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 27 mai 2020
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20200525-2020DEL010-DE
Reçu le 29/05/2020

